

**ARRETE N° 01/2021**

Le Maire de HENNEZEL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213.2.

Vu le Code de la route.

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal.

Vu la demande de l'entreprise GENESIUS de Nice (06) dans le cadre de la réalisation de travaux de pose de poteau pour la fibre optique.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier situé rue des Sabotiers, rue Jean Marulier et rue Armand Vincent à HENNEZEL.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** A compter du 08 janvier 2021 et pour la durée des travaux, des emprises sur chaussée seront réalisées sur la rue des sabotiers et rue Jean Marulier à Hennezel ainsi qu'à La Grange-aux-Bois rue Armand Vincent.

**Article 2 :** Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux excepté pour les véhicules de chantier.

**Article 3 :** La signalisation réglementant le chantier et la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise GENESIUS.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Darney, Mr le chef des Services Incendie et Secours de Darney.

A Hennezel, le 05 janvier 2021.

Le Maire,  
Jean-Luc BISCHOFF



Acte rendu exécutoire après  
publication le 05 janvier 2021